

Le mensonge et la manipulation pour diviser et détruire la nation



[Source : Places d'armes]

Par le Général (2 s) Antoine MARTINEZ



Il y a deux ans, la lettre ouverte à nos gouvernants et parlementaires ou tribune dite des généraux sonnait l'alarme sur l'état de délitement de la France et sur ses conséquences. Le constat émis par cette lettre était approuvé par une large majorité de Français. Depuis ce moment, la situation n'a cessé de s'aggraver, le président de la République n'ayant même pas daigné s'exprimer sur ce constat pourtant accablant, car il refuse que le débat légitime sur des sujets vitaux pour l'avenir, voire la survie de la nation puisse se tenir.

N'oublions pas qu'après l'épisode « Gilets jaunes », avec une phase quasi insurrectionnelle en début d'année 2019, le Covid 19 a permis à nos dirigeants, par une gestion de cette crise sanitaire basée sur la peur, de soumettre les esprits, de porter atteinte aux libertés publiques ou

individuelles, de monter les Français les uns contre les autres, d'interdire aux médecins de soigner, ce qui a provoqué des milliers de morts, sans compter l'utilisation du Rivotril dans les EHPADs. Ce dernier point devra d'ailleurs recevoir un jour une explication et certains devront rendre des comptes devant la Justice. Ce rappel permet de souligner la radicalité avec laquelle a été gérée cette crise par l'État avec son lot de souffrances endurées par les Français et confirme une dérive autoritaire du pouvoir exécutif qui transforme notre démocratie dite libérale en une démocratie totalitaire.

C'est dans ce contexte que l'association Place d'armes, à l'origine de la tribune dite des généraux ignorée par ses destinataires, a lancé un nouvel appel – au peuple français, cette fois-ci – et un rassemblement, comme elle l'avait fait le 26 mars 2022, devait se tenir à Paris le 13 mai. Les services de la préfecture avaient d'ailleurs félicité ses responsables pour les conditions dans lesquelles s'était déroulée cette manifestation. Mais cette année, le ministre de l'Intérieur a décidé de façon arbitraire d'interdire cette manifestation, se référant, pour se justifier, aux réactions suscitées après la manifestation tenue une semaine avant par le groupe ultranationaliste « Comité du 9 mai ». La préfecture avait pourtant justifié l'autorisation de cette manifestation du 6 mai en expliquant que « *dans la mesure où cette manifestation n'avait occasionné, les années précédentes, aucun débordement ou trouble à l'ordre public, le préfet de police n'était pas fondé à prendre un arrêté d'interdiction à son encontre.* » Mais, manifestement le pouvoir, aujourd'hui aux abois, préfère s'entêter dans sa radicalisation en bafouant la liberté d'expression et en classant Place d'armes dans le camp de l'extrême/ultradroite. Cette méthode despotique permet au pouvoir d'entretenir la fracture du peuple en dressant les Français les uns contre les autres.

Cela dit, la colère, contenue et accumulée depuis 2019 par les Français, s'est brutalement libérée après l'adoption de la réforme sur les retraites obtenue par l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution et perturbe sérieusement les déplacements du Président de la République ainsi que des membres du gouvernement, voire des parlementaires de la majorité présidentielle. L'inquiétude, sinon la panique, est en train de s'installer au sein du pouvoir exécutif. C'est dans ce climat de tensions que le mensonge et la manipulation sont utilisés par l'État contre Place d'armes.

En premier lieu, le pouvoir exécutif considère que tous ceux qui se réfèrent à la France, à son drapeau, à ses héros, au passé, donc à l'histoire du pays pour se projeter dans l'avenir et affirmer le droit du peuple français à sa continuité historique ne peuvent être que d'extrême-droite. Mais une nouvelle étape vient d'être franchie dans l'ignoble, en passant de l'extrême-droite à l'ultradroite, les médias serviles relayant sans gêne ce slogan ! Place d'armes, composée d'anciens militaires ayant consacré leur vie à la défense de la France et de la nation, est donc classée à l'ultradroite ! Qu'en pensent nos camarades d'active ? Ils pourraient donc être eux aussi d'ultradroite ? Et nos morts, l'ont-ils été en donnant leur vie pour la France ? Mais alors, lorsque le président de la République, lui-même, préside

les cérémonies à l'Arc de Triomphe pour rendre hommage aux morts pour la France, il rend hommage à l'ultradroite ? Et nos héros comme Jeanne d'Arc, patronne secondaire de la France, qui est célébrée chaque année depuis sa canonisation et le vote par le Parlement, à l'unanimité, le 10 juillet 1920, de la fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme ? Pourquoi avoir voulu interdire cette célébration par un mouvement royaliste ? Notre ministre de l'Intérieur ne doit pas savoir que Leclerc, de Lattre de Tassigny, Honoré d'Estienne d'Orves et Roger de La Grandière, morts pour la France, Pierre de Bénouville, Michel de Camaret, et bien d'autres, tous Compagnons de la Libération, étaient royalistes ! C'est notre histoire ! C'est consternant. Honte à vous, Monsieur le ministre !

En deuxième lieu, le président de la République est censé être le garant des institutions et notamment de notre Constitution. Or, la dérive constatée depuis la conduite brutale constatée dans la gestion de la crise sanitaire s'accélère aujourd'hui et mène vers une « démocratie totalitaire » dans laquelle il faut rendre le citoyen, sinon soumis, au moins passif en l'éduquant pour qu'il pense comme il faut. Les médias, pour une grande partie d'entre eux, collaborent activement à cet objectif et remplissent leur rôle à merveille en usant de la propagande et de l'intimidation. Mais cette conception tyrannique du pouvoir bafoue notre Constitution et menace notre liberté, notre liberté de penser, notre liberté d'expression, notre liberté de manifester. Dans le cas présent, le pouvoir démontre, en outre, son cynisme, le ministre de l'Intérieur ayant notifié à dessein l'interdiction le vendredi à 16 h 45, moins de 24 heures avant, ce qui neutralisait tout recours ou référé auprès du tribunal administratif pour Place d'armes. Seule la célébration de Jeanne d'Arc a pu avoir lieu, car prévue le dimanche. Nos dirigeants n'en sortent pas grandis et le ministre de l'Intérieur – curieusement beaucoup moins actif contre les vraies menaces – s'est même ridiculisé dans cette affaire. Car son interdiction a été invalidée par le tribunal administratif pour des raisons évidentes : l'arrêté « *porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de manifester.* » Et cette invalidation vaut également pour Place d'armes. Les PV infligés à ses représentants présents lors de la conférence de presse dimanche après-midi sont donc illégaux et doivent être annulés. Le désaveu est ainsi complet d'autant plus que l'interdiction d'une manifestation ne peut pas être imposée a priori comme un ordre du ministre aux préfets et la notion d'extrême-droite ou d'ultradroite utilisée est purement politique et ne tient pas juridiquement. Cette démarche du ministre de vouloir passer en force et reconnue illégale – le ministre est hors-la-loi ! – ne doit-elle pas le conduire à démissionner ? Par ailleurs, ne serait-il pas, dans ces conditions, judicieux de reconduire rapidement cette manifestation empêchée le 13 mai ?

En troisième lieu, il faut revenir sur les véritables raisons de cette volonté d'interdire notre rassemblement, avancées par le pouvoir. En effet, invoquer la manifestation du 6 mai et les réactions qu'elle a suscitées est un prétexte fallacieux et une manipulation sournoise des faits que le pouvoir ne souhaite pas mettre en avant. En réalité, l'interdiction notifiée à Place d'armes est à rapprocher de l'annonce de sa démission faite, le 11 mai, par le maire de Saint-Brévin, démission cependant prise depuis plusieurs semaines

et probablement connue bien avant du préfet et donc du ministre. Car cette démission est la conséquence de la « politique d'immigration » voulue par nos dirigeants, mais qui a surtout – c'est le point capital – conduit à des réactions hostiles à l'instauration de camps de migrants dans cette commune comme dans d'autres. Et Place d'armes, ainsi que d'autres associations, est fermement opposée à cette immigration massive et de peuplement pratiquée depuis trop longtemps et qui mène le pays à sa libanisation. C'est la raison de sa mise à l'index aujourd'hui par le pouvoir qui a décrété qu'elle doit être classée à l'extrême/ultradroite. On se rappelle le choc médiatique et politique provoqué en avril 2021 par la tribune dite des généraux dont une soixantaine étaient signataires accompagnés de près de 30 000 militaires à la retraite et de 100 000 civils sympathisants. Permettre à Place d'armes de répéter l'exercice dans le climat actuel de tension et de colère des Français après l'adoption forcée de la réforme des retraites pouvait envenimer la situation. Pour le pouvoir aux abois, il n'en était pas question. Mais finalement cette interdiction suivie d'un désaveu cinglant rendu par le tribunal administratif doit nous inciter, plus que jamais, à dénoncer son action contraire aux intérêts de la nation et à s'y opposer par tous les moyens légaux. En effet, malgré tous les constats alarmistes et l'opposition d'une large majorité de Français, le pouvoir ne s'oppose pas à la submersion migratoire que subit le pays depuis plusieurs années de la part de populations de culture non seulement différente, mais hostile et met en grand péril la sécurité, la cohérence et l'unité de la nation. En réalité, cette immigration de masse injustifiée n'est-elle pas admise par un pouvoir acquis à une vision progressiste, mondialiste et immigrationniste de l'humanité visant à abattre les frontières et à détruire les nations, ambition déclarée de la Davocratie, apôtre d'un ordre nouveau privilégiant une gouvernance mondiale confiée à l'oligarchie financière ? Son flux continu et massif n'est-il pas précisément un élément essentiel pour déstabiliser/fracturer notre société dans sa cohérence interne, pour diviser les Français, pour diluer leur identité et, in fine, pour détruire la nation ? D'ailleurs, pourquoi le président de la République rejette-t-il tout projet de référendum sur l'immigration ? Son refus de consulter les Français sur un sujet aussi vital pour leur avenir n'est-il pas l'aveu de sa réticence à privilégier les intérêts de la nation face à une vision personnelle basée sur le mondialisme et le progressisme qui détruisent l'identité des peuples ? Car ce processus de déconstruction est bien engagé, plus d'une personne sur cinq et d'une naissance sur trois, en France, étant dès à présent d'origine extra-européenne. Alors, une question se pose à laquelle les Français vont devoir répondre eux-mêmes puisque nos dirigeants ne le feront pas : s'opposer à ce processus de submersion est-il légitime ou pas ? Pour qui a porté l'uniforme, ne pas répondre par l'affirmative serait, à l'évidence, trahir la nation et la patrie.

Ces observations nous conduisent à rappeler certains principes institutionnels scandaleusement bousculés impunément jusqu'à ce jour par nos dirigeants qui considèrent que le pouvoir leur permet de s'affranchir de certaines règles et notamment de décider de tout sans que le peuple ait son mot à dire, voire de décider contre le peuple. Le cas de cette immigration de masse porteuse d'une culture violente incompatible avec la nôtre – l'actualité le démontre quotidiennement, combien de morts les Français sont-

ils encore prêts à supporter sans réagir – est emblématique. Le président de la République ne peut pas sur un tel sujet qui touche à l'âme de la France, à l'identité même du peuple qu'il dirige temporairement accepter de le sacrifier sur l'autel de quelque principe que ce soit. Il n'a pas le droit d'œuvrer contre le peuple, contre les intérêts de la nation, contre l'existence même de la nation. Car, en l'occurrence, c'est un génocide par substitution qui est en train de se réaliser à bas bruit. Le président de la République n'est pas élu pour laisser faire cela. Certes, il est le Chef de l'État, mais il est avant tout le fondé de pouvoir d'un souverain qui s'appelle le peuple. L'article 3 de la Constitution est très clair. Le président ne peut décider seul sur ce sujet. Il outrepasserait ses droits et manquerait à ses devoirs liés à l'unité et à la protection de la nation. Par ailleurs, l'article 5 stipule qu'il veille au respect de la Constitution et qu'il est le garant de l'intégrité du territoire. Or, cette intégrité du territoire national est violée depuis de nombreuses années par des flux réguliers de clandestins. Alors, dans ces conditions une autre question se pose : sur un plan purement juridique et constitutionnel, le président ne se place-t-il pas lui-même dans une position hautement critiquable qui se traduit par un manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de ses fonctions en ne s'opposant pas à cette submersion migratoire contraire aux intérêts de la nation ?

Le 22 mai 2023 Général (2 s) Antoine MARTINEZ